

- Le site européen [http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects_fr.html]
- Informations sur pages Internet en Suisse : Université de Lausanne [http://www2.unil.ch/ri/descriptions/ects_nav.html]

Histoire et évolution de l'ECTS

L'ECTS (European Credit Transfer System) a été créé en 1988 par la Commission Européenne, dans le but de créer une meilleure transparence des curricula, et donc de favoriser la mobilité en facilitant la reconnaissance des études effectuées à l'étranger. Ce système est actuellement utilisé dans la majorité des universités européennes, et son utilisation se développe depuis plusieurs années dans les Universités, EPF et HES suisses. D'abord utilisé essentiellement comme système de transfert dans le cas de la mobilité, l'ECTS est devenu en juin 1999, avec la Déclaration de Bologne, l'un des éléments centraux du processus d'harmonisation de la structure de l'enseignement supérieur européen en cours. En effet, il s'agit non plus d'utiliser l'ECTS uniquement pour des questions de mobilité mais aussi de l'utiliser à tous les niveaux de l'enseignement supérieur (y compris dans le « Lifelong Learning ») pour les étudiants non mobiles.

Les crédits

Dans l'ECTS, chaque cours (ou module ou groupe de cours) se voit attribuer un certain nombre de crédits en fonction du poids de travail qu'il implique pour l'étudiant par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'études complète. Le poids de travail inclut toute activité faisant partie de la formation d'un étudiant au sens large (cours et séminaires, travaux pratiques, travail préparatoire en bibliothèque et à la maison, stages et activités pratiques, y compris par exemple des cours de langues préparatoires à la mobilité).

Pour obtenir les crédits liés à un cours/module/groupe de cours, l'étudiant doit prouver (à travers un examen ou tout autre forme d'évaluation) qu'il a assimilé la matière du cours. Dans le cadre du système ECTS, 60 crédits représentent le volume de travail d'une année académique (entre 1500 à 1800 heures de travail environ). Les universités utilisant le système ECTS attribuent des crédits à leurs cours, et fixent les modalités d'obtention et de reconnaissance des crédits (notamment des crédits obtenus dans une autre université).

Les notes

Les crédits donnent des indications sur la quantité de travail accompli, mais non sur la qualité de ce travail, exprimée en notes.

Un étudiant obtiendra donc pour chaque cours/module/groupe de cours un certain nombre de crédits s'il a satisfait aux critères minimaux exigés pour celui-ci. Parallèlement, il recevra une note suivant le système en vigueur dans l'institution dans laquelle il se trouve. Pour faciliter la compréhension et le transfert de ses résultats, il recevra également une note ECTS. Les notes ECTS sont les suivantes:

Note ECTS	Pourcentage d'étudiants qui devraient obtenir la note	Appréciation	Définition
A	10%	EXCELLENT	Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures
B	25%	TRES BIEN	Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	30%	BIEN	Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables
D	25%	SATISFAISANT	Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes
E	10%	PASSABLE	Le résultat satisfait aux critères minimaux
FX	-	INSUFFISANT	Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit
F	-	INSUFFISANT	Un travail supplémentaire considérable est nécessaire

Ces notes ne remplacent ni la note de l'université hôte, ni celle de l'université d'origine. Elles sont données en sus de ces dernières dans le but de faciliter leur transparence et leur compréhension. L'échelle de notes ECTS facilite ainsi la conversion d'un système à un autre des notes obtenues par un étudiant.

Les outils de l'ECTS

Les outils pour atteindre la transparence nécessaire à la bonne marche du système ECTS sont les suivants :

- le [contrat d'études](http://www2.unil.ch/ri/pdfs/forms/contratects.pdf) [http://www2.unil.ch/ri/pdfs/forms/contratects.pdf], conclu entre l'étudiant, l'université d'origine et l'université d'accueil. L'étudiant y dresse la liste des cours qu'il veut suivre dans l'institution partenaire. Ce projet doit être signé par les coordinateurs des deux établissements avant le départ de l'étudiant, modifié si nécessaire et approuvé définitivement une fois l'étudiant arrivé à sa destination. En l'approuvant, l'université d'origine s'engage à reconnaître comme partie intégrante des études le travail effectué par l'étudiant à l'étranger, pour autant que celui-ci ait réussi les évaluations mises en place;
- le [relevé de notes](http://www2.unil.ch/ri/pdfs/forms/relnotects.pdf) [http://www2.unil.ch/ri/pdfs/forms/relnotects.pdf], rempli par l'université hôte, décrit les notes (notes locales et notes ECTS) obtenues par l'étudiant et permet ainsi la transmission de ses résultats d'un établissement à l'autre;
- les [brochures ECTS](http://www2.unil.ch/ri/in/ects_dossierinfo.html) [http://www2.unil.ch/ri/in/ects_dossierinfo.html], établies par chaque université et mises à jour chaque année. Elles contiennent des informations pratiques (possibilités de logement, formalités pour étudiants étrangers, etc.) et académiques : présentation de l'établissement et de ses filières, programmes et descriptifs de cours avec crédits, méthodes d'évaluation, grades décernés, etc. Ces brochures servent à informer aussi bien les étudiants mobiles que les responsables de la mobilité de leurs universités d'origine, puisqu'elles leur permettent respectivement de décider quels cours choisir et reconnaître.

A quoi sert l'ECTS?

L'ECTS permet aux institutions de décrire la structure de leurs enseignements respectifs dans un langage commun et comparable. Il facilite ainsi la compréhension mutuelle des divers systèmes d'éducation nationaux et garantit de ce fait une certaine transparence. En outre, l'existence d'un langage commun facilite la collaboration à la fois entre institutions européennes et avec des institutions extra-européennes. Quant aux étudiants mobiles, l'ECTS leur permet de mieux comprendre et comparer l'offre de cours des universités au sein desquelles ils souhaitent effectuer un échange. En outre, il leur donne les outils permettant de s'assurer de la reconnaissance des études effectuées à l'étranger. La transparence ainsi acquise favorise finalement la reconnaissance des diplômes et augmente par là la facilité d'embauche à travers l'Europe.

Plus d'informations

Pour des informations plus précises sur l'ECTS, vous pouvez consulter:

- Le [site ECTS de la CRUS](http://www.ects.ch) [www.ects.ch] (Conférence des Recteurs des Universités Suisses) (coordination de l'ECTS et développements récents en Suisse)
- Le [site ECTS de la Commission Européenne](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects_en.html) [http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects_en.html] (informations générales sur l'ECTS et ses développements récents)
- Le [Guide de l'utilisateur ECTS](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/usersg_en.html) [http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/usersg_en.html] édité par la Commission Européenne (présentation exhaustive des outils, du fonctionnement et de l'application de l'ECTS)

Autres informations sur le site de l'UNIL :



Relations Internationales et Mobilité (RI)

● Info et Brochures ECTS

Qu'est-ce que l'ECTS?

> Les crédits, les notes, l'utilisation et les avantages de l'ECTS, etc.

L'ECTS pour le corps enseignant de l'UNIL

> Ce qu'implique pour vous l'utilisation de l'ECTS par les étudiants

L'ECTS pour étudier ailleurs

> Préparer et faire reconnaître son programme d'études à l'étranger

L'ECTS pour étudier à l'UNIL

> Préparer et faire reconnaître son programme d'études à l'UNIL

Les brochures ECTS

> Infos pratiques et académiques pour faciliter votre séjour à l'UNIL